C.A.P. Agricole Métiers de l'Agriculture - Grandes cultures

Par Apprentissage

UFA de SAVY-BERLETTE

PUBLIC

- Tout jeune intéressé par le travail en exploitation agricole, la conduite du matériel et la mécanique
- Jeunes de 15 à 29 ans révolus

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- De 6 à 20 apprentis. Dédoublement à partir de 12 pour les enseignements pratiques

LIEU

- Institut Technique de Savy

TARIF

- Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pédagogique pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Devenir salarié(e) en exploitation agricole de grandes cultures ou de polycultures élevage, conducteurs d'engins :

- Le jeune sera autonome dans la conduite du matériel de l'exploitation agricole
- Il saura effectuer les opérations d'entretien courant
- Il saura effectuer les principales tâches de conduite d'un troupeau bovin

CONDITION D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- Les moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3ème)
- Ou être âgé de 16 ans

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- Sur dossier de candidature et entretien de motivation
- Test de positionnement pour l'entrée en 1ère année
- Délai d'accès : à minima 8 jours ouvrés avant l'entrée en formation

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- Formation de 2 ans de septembre à juin
- 905 heures en CFA réparties sur 38 semaines de 3 à 5 jours

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES dynamiques

- Apports théoriques en salle avec prise en compte du vécu en entreprise
- Travaux pratiques et mises en situation d'utilisation et d'entretien de machines agricoles
- Les apprenants disposent de :
  - 5 ateliers dédiés : Électricité, Transmission Hydraulique, Moteur, Machines, Métallerie
  - 1 plateau de conduite pour la prise en main des matériels
  - Salles équipées d'un tableau numérique interactif, salle informatique, CDI et Centre de Ressources

VALIDATION

- La validation sous forme modulaire est conditionnée par l'obtention de la moyenne de 10 aux épreuves d'examen
- A noter qu'une note inférieure à 8/20 à l'épreuve professionnelle terminale est éliminatoire
- Diplôme délivré par le certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE

Acquisition d'expérience

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la formation.

Rémunération

L'apprenti dispose d'un salaire qui varie selon l'âge et l'année de formation. La rémunération offre une voie d'indépendance à l'apprenti et le confronte encore plus à ses responsabilités et au monde du travail.

ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr

Code RNCP n°38855 - Date d'enregistrement de la certification : 10/06/2015 - Lien direct : RNCP38855 - CAPA - Métiers de l'agriculture

Code RNCP n°38855 - Date d'enregistrement de la certification : 10/06/2015 - Lien direct : RNCP38855 - CAPA - Métiers de l'agriculture

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- **Capacités générales**
  - CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
  - CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
  - CG3- Interagir avec son environnement social
- **Compétences professionnelles**
  - CP4- Réaliser des travaux mécanisés des cultures
  - CP5- Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols
  - CP6- Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
  - CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

La formation comprend des modules d'enseignement général et des modules d'enseignements technique et professionnel, en lieu et place du programme détaillé, qui est remis lors de l'entrée en formation.

CONTACT

U.F.A. de Savy-Berlette
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa.savy-berlette@cneap.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences acquises sont validées par 13 épreuves en CCF (contrôle en cours de formation)

- 12 épreuves sont des oraux d'explicitation à partir de situations professionnelles
- 1 épreuve est écrite

Une seule épreuve orale terminale se déroule en fin de 2ème année, hors centre

ET APRÈS

- B.P. Conducteur de Machines Agricoles
- B.P.A. Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles (B.P.A T.C.2E.A.)
- Autres C.A.P.A
- Certificats de Spécialisations (C.S.)
- Seconde ou Première professionnelle

RÉMUNÉRATION *

Age de l'apprenti	1ère année d'exécution du contrat (en % du SMIC)	2ème année d'exécution du contrat (en % du SMIC)
Moins de 18 ans	27%	39%
De 18 à 20 ans	50%	57%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

* *Le pourcentage de rémunération peut varier en fonction de l'OPCO et de l'IDCC de l'entreprise et depuis le 1er mars 2025, la part du salaire supérieure à 50% du SMIC est soumise à cotisations salariales à hauteur de 9,7% (CSG et CRDS).*

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

100%
de réussite
aux examens

Année de référence : 2024